

La période de souscription relative au produit débute à partir du 6 février 2023. Ce reporting mensuel de performance de l'EMTN FR001400E3R7 est un support représentatif de la performance de l'UC "Patrimoine Protect 90". Ce document ne saurait constituer ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de quelque produit que ce soit ou une proposition de conclure une transaction.

Caractéristiques générales du support ⁽¹⁾

Code ISIN	FR001400E3R7
Forme juridique des titres de créance	EMTN de Droit Français
Emetteur	Barclays Bank PLC
Notation	A la date d'émission : Moody's: A1 / S&P: A / Fitch: A+
Valeur nominale	100 euros
Prix d'émission	100%
Période de souscription	A partir du 6 février 2023
Date de constatation initiale	6 février 2023
Devises	Euro
Valorisation	Quotidienne
Indice de Référence	Indice "Patrimoine Protect 90" (ticker Bloomberg : BXIIPP90 Index)
Indice de Performance	Indice "Portfolio Patrimoine Europe VC4%" (ticker Bloomberg : BXIIPPE4 Index)

Description du support ⁽¹⁾

Ce produit est un Titre de Créance émis par Barclays Bank PLC de maturité ouverte⁽¹⁾.

Le produit « Patrimoine Protect 90 » reproduit l'évolution de l'Indice Patrimoine Protect 90 (« l'Indice de Référence »), composé de l'Indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%"⁽²⁾ (« l'Indice de Performance ») et d'un actif de protection (« l'Actif de Protection⁽³⁾ »). L'Indice de Référence est calculé, tenu à jour et publié par Solactive, un fournisseur d'indices reconnu.

L'Indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%"⁽²⁾ offre une exposition à un fonds géré par Carmignac Gestion Luxembourg : Carmignac Portfolio Patrimoine Europe (LU1744630424), avec un mécanisme de contrôle de volatilité annualisée cible de 4% (VC4%) afin de contrôler le risque de volatilité et d'offrir un rendement plus stable dans des environnements de marché divers. Cet indice intègre un prélèvement forfaitaire de 0,90% par an appliqué annuellement à sa performance.

L'Actif de Protection⁽³⁾ permet à l'investisseur de bénéficier en cours de vie d'une protection⁽⁴⁾ permanente en capital égale à 90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement, défini comme le Niveau de protection en capital.

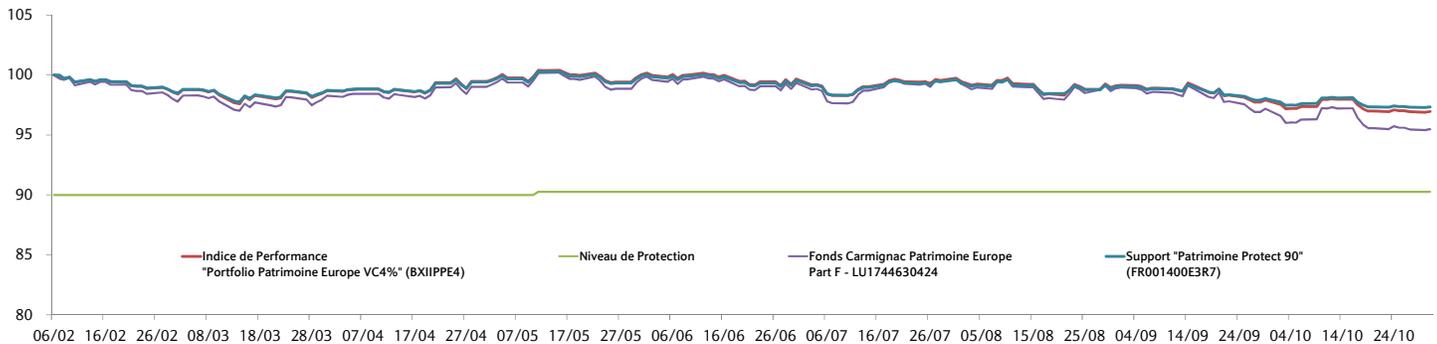
Niveau de protection en capital = 90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le produit depuis son lancement.

Le Support peut offrir une liquidité quotidienne sans frais. Les souscriptions et rachats se feront au niveau de la Valeur liquidative quotidienne du Support.

Performances passées ⁽³⁾	A fin	Valeur Liquidative indicative Base 100	Evolution depuis 1 mois	Evolution depuis 3 mois	Depuis le lancement (06/02/2023)
Support "Patrimoine Protect 90" (FR001400E3R7)	31/10/2023	97.33	-0.72%	-2.27%	-2.67%
Indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%"	31/10/2023	96.96	-0.98%	-2.77%	-3.04%
Fonds Carmignac Patrimoine Europe - LU1744630424	31/10/2023	95.49	-1.75%	-4.22%	-4.51%

Plus haute VL historique quotidienne depuis le lancement ("MaxNav")	100.30
Niveau de Protection	90.27

Graphique des performances passées depuis la date de constatation initiale, le 6 février 2023 ⁽³⁾



Allocation du Fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Fonds mixte européen investissant au moins 40% de ses actifs en produits obligataires et ayant une exposition nette aux actions pouvant aller jusqu'à 50%. Le Fonds cherche à identifier des sources de rentabilité attractives en Europe tout en atténuant les fluctuations du capital, grâce à un processus d'investissement centré sur la sélection de titres et une gestion active et flexible. Le Fonds vise à surperformer son indicateur de référence sur 3 ans minimum tout en mettant en œuvre une approche d'investissement socialement responsable.

Commentaire sur la performance du Fonds Carmignac Patrimoine Europe

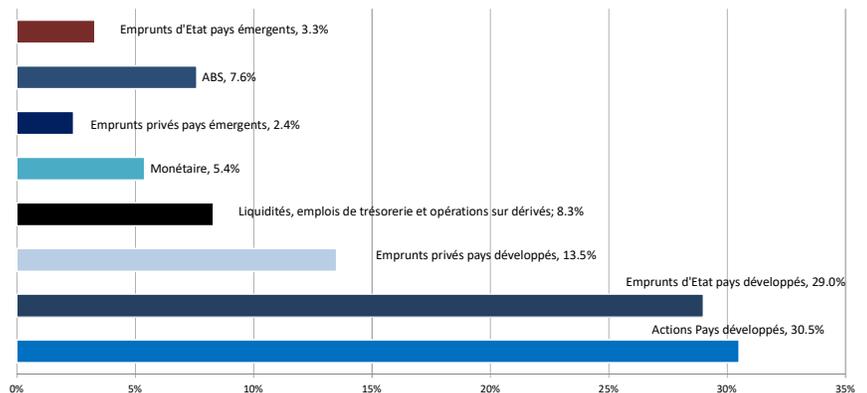
Allocation au 31 octobre 2023

COMMENTAIRE DE PERFORMANCE

Dans ce contexte défavorable, le Fonds, fortement pénalisé par la baisse de certaines de ses convictions actions, notamment dans le secteur de la santé, a enregistré une performance négative sur le mois. Nous avons par ailleurs conservé un pilotage actif de notre exposition aux actions, la réduisant au cours de la période au travers d'instruments dérivés pour amortir la baisse des indices. Sur les taux, malgré la volatilité, nous avons conservé une sensibilité positive autour de 3 en privilégiant les maturités courtes et intermédiaires sur les taux coeurs. Ce positionnement a été bénéfique en fin de mois. D'autre part, nous avons augmenté notre sensibilité à l'or, qui bénéficie des incertitudes géopolitiques et qui a affiché une hausse de près de 10% sur le mois.

PERSPECTIVES ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La situation macro-économique en Europe semble jour après jour confirmer le ralentissement tant attendu par la BCE pour modérer sa politique de resserrement monétaire. La réunion d'octobre a d'ailleurs confirmé cette tendance. D'autant plus que l'inflation continue de baisser et que le marché du travail semble se détendre. Cette situation devrait entraîner une accalmie sur les taux d'intérêt et explique la sensibilité positive du portefeuille. Néanmoins, le ralentissement pourrait encore s'accélérer dans les prochains mois au fur et à mesure que l'impact du cycle de hausse de taux sur l'économie se fait ressentir. Dans ce contexte, nous restons prudents sur les actifs risqués, en particulier sur les actions. Nous privilégions des secteurs défensifs ainsi qu'une exposition nette relativement faible (autour de 25%). Nous continuons par ailleurs de mettre en œuvre des stratégies de protection à la baisse dans l'éventualité d'une récession profonde ou d'une résurgence de l'inflation mondiale.



Source: Barclays (EMTN FR001400E3R7 depuis le lancement) - Indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%" (BXIIPPE4) et Carmignac pour le commentaire sur la performance du Fonds (se référer au rapport de performance mensuel du Fonds pour obtenir l'ensemble des informations relative à sa performance : www.carmignac.fr).

⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la brochure du produit. Sous réserve qu'aucun remboursement anticipé au gré de l'Emetteur n'ait eu lieu.

⁽²⁾ Davantage d'informations sont disponibles sur l'Indice de Performance Portfolio Patrimoine Europe VC 4% en page 4 de la brochure du produit ainsi que sur le site <https://patrimoineprotect90-ametis.fr/>

⁽³⁾ Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

⁽⁴⁾ Davantage d'informations sont disponibles sur l'Actif de protection en page 5 de la brochure du produit.

Avertissement

Le présent document a été préparé par Barclays Bank Ireland PLC, agissant au travers de sa banque d'investissement ("Barclays") et sur demande de CNP à titre d'information des Conseillers Financiers de CNP ("les Détenteurs") uniquement. Ce document n'est destiné qu'aux Conseillers Financiers et ne peut être utilisé en vue de recueillir des souscriptions aux titres de créances Patrimoine Protect 90. Par conséquent, ce document ne présente pas de caractère promotionnel au sens de l'article 212-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les titres de créance FR001400E3R7, émis par Barclays Bank PLC, sont un support représentatif de l'unité de compte du contrat d'assurance vie Patrimoine Protect 90. Les indications qui figurent dans le présent document ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Le Prospectus de Base en date du 30 juin 2022 est disponible sans frais ainsi que les Final Terms relatif aux titres de créances FR001400E3R7 sur le site internet <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2022/GSSP%20BBPLC%20Base%20Prospectus%209%202022.pdf>

Barclays agit pour son propre compte et non en qualité d'agent, conseiller ou fiduciaire. Barclays ne fournit et n'a fourni aucun conseil en investissement, ni aucune recommandation en rapport avec le contrat d'assurance Patrimoine Protect 90 et/ou tout titre y afférent décrit dans le présent document. Toute communication (orale ou écrite) de Barclays ne saurait être considérée comme un conseil en investissement ou une recommandation de contracter. Par conséquent, Barclays n'a pas l'obligation et ne saurait déterminer le caractère approprié pour le Détenteur des titres de créances FR001400E3R7 représentatifs de l'UC Patrimoine Protect 90 décrit dans le présent document. Les détenteurs d'Unité de Compte du contrat d'assurance CNP Assurances ("Les Détenteurs") doivent donc déterminer de manière indépendante, ou avec l'aide de vos propres conseils, les mérites, les modalités et les risques associés au contrat d'assurance Patrimoine Protect 90 décrit aux présentes. Les Détenteurs doivent également s'assurer d'être capable d'assumer les risques inhérents à ce contrat. Barclays ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque perte résultant de l'usage du présent document ou du fait que vous ou les Détenteurs se soient prévalus des informations contenues dans ce document.

Barclays ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet des informations contenues dans le présent document et pour lesquelles il est mentionné qu'elles ont été obtenues ou qu'elles sont basées sur des sources commerciales et statistiques ou sur toute autre source tierce. Toute donnée relative aux performances passées, indiquées dans des modélisations, des analyses de conditions de marché ou des simulations rétrospectives (back testing) contenues dans le présent document ne saurait constituer d'indication de performance future. Barclays ne garantit pas le caractère raisonnable des postulats sur lesquels sont basés de telles modélisations, analyses de conditions de marché ou simulations rétrospectives, ni l'exactitude ou le caractère complet de ces postulats. Tout avis ou estimation est donné à la date du présent document et pourra être modifié. La valeur de tout investissement peut varier en raison des fluctuations du marché. L'information contenue dans le présent document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs et aucune garantie ne saurait être donnée quant à ces derniers.

Tout prix fourni dans le présent document ne constitue pas un engagement de contracter à ce prix et en particulier, ne constitue en aucune manière une offre de rachat des titres de créances FR001400E3R7 représentatifs de l'UC Patrimoine Protect 90. Barclays ne fait aucune déclaration ou ne donne aucun engagement sur le caractère complet ou raisonnable de l'information relative au prix incluse dans ce document, et n'accepte aucune responsabilité pour toutes pertes ou coûts résultant de l'utilisation de cette information ou du fait que vous ou les Détenteurs se soient prévalus de ces informations.

Barclays, ses affiliés et toute personne associée à ces entités (en toute qualité) pourraient éventuellement avoir des positions ou traiter des transactions ou des titres (ou des produits dérivés y afférents) identiques ou similaires à ceux décrits dans ce document.

Avant toute opération relative au contrat d'assurance Patrimoine Protect 90, les Détenteurs doivent procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui leur ont été fournies, à leur propre analyse des avantages et des risques du contrat du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant s'ils le jugez nécessaire, leurs propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Barclays ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'opération relative au contrat d'assurance Patrimoine Protect 90. Il est recommandé aux détenteurs du contrat d'assurance vie Patrimoine Protect 90 de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus de Base relatif aux titres de créances FR001400E3R7 représentatifs de l'UC Patrimoine Protect 90. La documentation relative aux titres prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur les titres de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents des titres ou, le cas échéant, la fin anticipée des titres. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis.

L'attention du Conseiller Financier et du Détenteur est attirée sur le fait que le gain potentiel décrit ne sera versé qu'à la date de remboursement final des titres et que le capital investi n'est protégé qu'à cette date d'échéance. Le remboursement du capital investi dans les titres est donc soumis au risque de défaut de Barclays Bank PLC.

Barclays offre des produits et des services bancaires d'investissement à ses clients à travers Barclays Bank Ireland, PLC. Barclays Bank Ireland, PLC est agréée par la Banque Centrale Irlandaise. Barclays Bank Ireland PLC est une société de droit irlandais (Public Company Limited By Shares) ayant son siège social au One Molesworth Street, Dublin 2, Irlande, D02 RF29. Son Numéro d'identification est le 396330.

Une liste des noms et les informations personnelles des dirigeants de la société peuvent être consultées au siège social de la société pour un coût unitaire fixe.

La banque d'investissement de Barclays Bank Ireland PLC, succursale en France est soumise à la supervision de l'ACPR et l'AMF.

Barclays Bank Ireland PLC, Succursale en France a son principal établissement au 34/36, avenue de Friedland - 75383 Paris Cedex 8 et est son numéro d'identification au R.C.S. Paris est le – 842 837 080.

Le présent document est confidentiel et aucune de ses composantes ne saurait être reproduite, distribuée ou transmise sans l'accord préalable écrit de Barclays.

Copyright Barclays Bank Ireland PLC, 2023 (tous droits réservés).